



FORMATION ET
ENSEIGNEMENT
PRIVÉS

ÉLECTIONS CCMMEP
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, C'EST AMÉLIORER L'ENSEIGNEMENT.

Les conditions de travail regroupent l'ensemble de ces éléments : charge de travail, organisation, moyens, environnement et reconnaissance.

Nous devons pouvoir travailler avec des moyens adaptés, dans des classes à effectifs raisonnables, avec une charge de travail soutenable et une organisation respectueuse de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

C'est dans ce sens que les élues et élus de la Fep-CFDT au CCM agissent pour améliorer nos conditions de travail qui sont clairement défavorables vis-à-vis de nos collègues de l'agricole public ou du MEN (privé et public).

Ce que la Fep-CFDT a obtenu pour vous.

- ✓ Une note de service qui clarifie mieux les obligations de service
- ✓ Le doublement de ISOE Part fixe
- ✓ Le cadrage de l'ISAE Part fonctionnelle (Briques)
- ✓ La revalorisation de la prime de professeur principal
- ✓ La revalorisation de la prime d'attractivité

Ce que la Fep-CFDT revendique pour vous.

En termes d'obligation de services :

- ✓ La parité avec l'agricole public sur nos obligations de service « même travail même droit » ... 100 % du SCA et prise en compte des semaines blanches ;
- ✓ La suppression de la majoration notamment pour les classes qui nécessitent des effectifs réduits ;
- ✓ Un coefficient de pondération de 1.25 pour les classes de 4^e/3^e et CAPa permettant de prendre en compte l'inclusion ;
- ✓ Une reconnaissance des CCF comme des examens, sans rattrapage des cours notamment sous forme d'indemnité ;

Du 3 au 10 décembre 2026, votez Fep-CFDT !

- ✓ Des fiches de services claires et lisibles données bien en amont de la rentrée en juin et faisant apparaître toutes les missions qui doivent être rémunérées ;
- ✓ Un cadrage de la mixité de public.

En termes d'obligation de moyens :

- ✓ Une Dotation Globale Horaire (DGH) conforme aux besoins pédagogiques ;
- ✓ De la transparence sur la répartition des moyens dans nos établissements ;
- ✓ Des moyens adaptés aux spécificités de l'enseignement agricole (projets, stages, suivi individualisé) ;
- ✓ Une réduction ou un transfert des tâches administratives, pour se recentrer sur les missions pédagogiques ;
- ✓ Des moyens pour le renforcement de la formation notamment à l'entrée dans le métier ;
- ✓ Un meilleur accompagnement pédagogique tout au long de la carrière ;
- ✓ Un meilleur accompagnement des situations complexes, notamment liées à l'inclusion et au suivi des apprenants, avec des AVS mieux formés et mieux payés ;
- ✓ Une prise en compte de la transition écologique, en lien avec les conditions de travail (exploitations, équipements, organisation, pratiques).



**CHRISTELLE
CHAUVEAU
DE BLANES**

ÉLUE À LA CCM - PAYS DE LA LOIRE

**JEAN-CHRISTOPHE
LEBLANC**

ÉLU À LA CCM
LANGUEDOC-ROUSSILLON

**CÉCILE
RUIZ**

ÉLUE AU CCM
MIDI-PYRÉNÉES

**PHILIPPE
CALDAS**

ÉLU AU CCM
CENTRE-VAL DE LOIRE